

21 AOUT 2018  
S.I.E.G.A.

**CONCLUSIONS MOTIVEES**  
**PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**  
**COMMUNE D'AVRESSIEUX**

L'enquête publique relative au zonage de la commune d'Avressieux s'est déroulée dans les conditions réglementaires du lundi 18 juin 2018 au jeudi 19 juillet 2018.

Les annonces légales concernant l'enquête publique sont parues dans le Dauphiné Libéré du 31 mai 2018 et du 19 juin 2018 et, dans l'Essor Savoyard du 31 mai 2018 et du 21 juin 2018.  
Un affichage a été effectué en mairie et au siège du SIEGA.

Durant toute l'enquête, le dossier pouvait être également consulté en mairie, au siège du SIEGA et sur le site du SIEGA <https://www.sie-guiers-ainan.fr>

-----  
**Sur la base de l'analyse que j'ai développée dans mon rapport, voici mon avis personnel sur le projet d'assainissement de la Commune d'Avressieux.**

Cette enquête s'est déroulée de manière concomitante avec celle portant sur la révision du PLU centrée sur les zones d'urbanisation futures.

Cette modification du zonage d'assainissement ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet du PLU.

La MRAE Auvergnnes-Rhône Alpes a jugé que ce projet n'est pas de nature à justifier la réalisation d'une étude environnementale.

L'extension du réseau d'assainissement est indispensable pour préserver les sols sur le long terme et notamment les sources, captage ou pompes des nappes phréatiques.

Actuellement il existe deux stations de traitements.

La Station de traitement des Moulins est signalée par la DDT en limite de capacité et de ce fait est signalé dysfonctionnant et des travaux doivent être engagés.

L'extension est raccordée à la deuxième station de traitement.

Cette extension répond aux impératifs législatifs.

Pour toutes ces raisons, j'émet un **avis favorable.**

Chambéry le 16 août 2018

**Mr Daniel JULLIAN**  
Commissaire Enquêteur

